

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017

Excusés Mme Graziella BERTHIER – Mme Danièle RIEBEL – M. Victor FOURNIER

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2017

#### **Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées <<Le Boisset>>**

Suite à l'appel à la concurrence lancé le 10 juillet dernier, la commission d'appels d'offres s'est réunie vendredi 22 septembre afin d'analyser les différentes réponses reçues.

Après étude, la société SEIRS TP est désignée attributaire pour un montant de 81.226.80€ HT. Les travaux sont prévus en octobre.

#### **Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des zones d'activités économiques**

Pour rappel, la Loi NOTRe, prévoit que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la communauté de communes devient compétente pour la création, l'aménagement l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

Pour pouvoir être transférées à la communauté de communes les zones activités communales doivent répondre obligatoirement à certains critères (mention de la zone sur un document d'urbanisme, présence de plusieurs établissements, présence de voirie...).

Suite à la séance de travail du 7 septembre de la Commission Locale des Charges Transférées et à l'approbation du rapport par le Conseil communautaire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le transfert des charges à la Communauté de Communes pour onze zones d'activités économiques communales et de leurs voiries, dont l'Île Besson pour la commune de Francin.

Pour information, seul l'entretien courant tel que le déneigement ou le fauchage reste à la charge de la commune qui, par le biais de conventions passées avec la communauté de communes, assurera ces prestations et pourra les lui refacturer ces prestations.

#### **Décision modificative n°1 : M49**

Le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 M 49 afin d'ajuster les crédits au niveau du budget.

#### **Acquisition d'un bien sur la commune**

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par M. et Mme MOROTTE pour l'acquisition de l'ancienne forge située au lieu-dit Charrière, que la destruction de ce bâtiment permettrait d'améliorer la paysage urbain, d'élargir la voirie et de créer un cheminement piéton en direction de l'école.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition au prix de 45000€, plus les frais inhérents.

#### **Indemnité du receveur municipal**

Le conseil municipal refuse à l'unanimité de verser une indemnité à Mme Caput, ancienne receveur municipal de la Trésorerie de Montmélian, qui a quitté fin d'été ses fonctions au sein de la Trésorerie. Caroline Levannier n'a pas pris part au vote.

#### **Embauche d'agent contractuel non permanent**

Pour faire face à un accroissement d'activités lié à la surveillance et garderie de la cantine, consécutif à un effectif important d'enfants fréquentant ce service, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un adjoint technique pour l'année scolaire 2017-2018. Le temps de travail de l'agent sera adapté en fonctions des besoins.